

29 mai 2009 -12:28

Appartient à Conseil des ministres du 29 mai 2009

Fonds de réduction du coût global de l'énergie

Fixation du contrat de gestion du Fonds de réduction du coût global de l'énergie - Deuxième lecture

Fixation du contrat de gestion du Fonds de réduction du coût global de l'énergie - Deuxième lecture

Sur proposition de M. Paul Magonette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal qui fixe le contrat de gestion du Fonds de réduction du coût global de l'énergie (FRCE). Le projet a également été soumis au Comité de Concertation.

Le Fonds de réduction du coût global de l'énergie, SA de droit public et filiale de la Société fédérale de Participation et d'Investissement, a été créé le 10 mars 2006. Il intervient dans le financement de mesures structurelles visant à réduire le coût de l'énergie dans les logements privés avec une attention spécifique pour les plus démunis. Le fonctionnement du Fonds sera optimisé et renforcé au niveau fédéral et régional avec les possibilités pour les régions de désigner des personnes morales qui peuvent utiliser le capital d'investissement augmenté avec 200 millions d'euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magonette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magonette.belgium.be>